



Investir dans les populations rurales

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

PROJET D'APPUI A L'INCLUSION FINANCIERE AGRICOLE ET RURALE DU BURUNDI
« PAIFAR-B »

Don N°2000001940

Don Additionnel No2000005133

Mandat

PAIFAR-B/22/5/SCI/2025-2026

TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL
CHARGE DE LA MISE A JOUR DU MANUEL DE SUIVI-EVALUATION DU PROJET
D'APPUI A L'INCLUSION FINANCIERE AGRICOLE ET RURALE DU BURUNDI
(PAIFAR-B)

- Date de publication : 17/03/2026
- Date d'ouverture des offres : 06/04/2026

MARS 2026

16

Remarques liminaires

Établi par le *Projet d'Appui à l'Inclusion Financière Agricole et Rurale du Burundi (PAIFAR-B)*, le présent document prend appui sur la première édition du document type pour la passation de marchés consacré aux mandats. Ce document publié par le FIDA, disponible à l'adresse www.ifad.org/fr/project-procurement, doit être utilisé pour la passation de marchés portant sur la prestation de services dans le cadre de projets financés par le Fonds.

Le FIDA ne saurait se porter garant de l'exhaustivité des informations figurant dans le présent document, de leur exactitude ou, le cas échéant, de leur traduction, ni de tout autre aspect ayant trait à son contenu.



TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL CHARGE DE LA MISE A JOUR DU MANUEL DE SUIVI-EVALUATION DU PROJET D'APPUI A L'INCLUSION FINANCIERE AGRICOLE ET RURALE DU BURUNDI (PAIFAR-B)

I. Contexte et justification

Le Gouvernement du Burundi, avec l'appui du Fonds International de Développement Agricole (FIDA), a initié le Projet d'Appui à l'Inclusion Financière Agricole et Rurale au Burundi (PAIFAR-B). Ce projet est sous tutelle du Ministère des Finances, du Budget et de la Coopération au Développement Economique et par délégation, le Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage est le maître d'ouvrage du PAIFAR-B.

L'Accord de financement du PAIFAR-B a été signé le 3/10/2017 à Rome par le Gouvernement du Burundi et le FIDA. La mise en vigueur du don est intervenue le 29 Janvier 2018. La durée initiale du PAIFAR-B était de 7 ans.

En octobre 2024, le Gouvernement et le FIDA ont signé un accord de financement additionnel pour une durée supplémentaire de 4 ans. L'achèvement du projet est porté donc au 31 mars 2029.

Au début de sa mise en œuvre, le projet a recruté un consultant pour l'élaboration du manuel de suivi évaluation tenant compte du manuel de suivi-évaluation harmonisé utilisé à l'époque et conçu à la base du Système de Suivi-Evaluation Automatisé et Décentralisé (SEAD).

Depuis l'exercice 2024-2025, les projets financés par le FIDA au Burundi se sont dotés d'un nouveau progiciel de Suivi-évaluation (RUCHE) actuellement en cours d'opérationnalisation. Par ailleurs, plusieurs changements ont intervenu avec des répercussions sur le système de suivi-évaluation du PAIFAR-B. Il s'agit notamment de la nouvelle structuration administrative tant au niveau central qu'au niveau décentralisé (nouvelles provinces / communes / zones, collines), la restauration de la Cellule de Suivi et d'Appui aux Projets (CESAP) et des Unités de Facilitation et de Coordination Régionales (UFCR).

Il est donc nécessaire que le projet actualise son manuel de suivi-évaluation pour tenir compte des changements qui ont une influence sur le fonctionnement du SSE du projet.

II. Objectif de la mission

L'objectif global de la mission du Consultant est d'actualiser le manuel de suivi-évaluation. Le manuel actualisé tiendra compte des nouveaux éléments apportés par le financement additionnel, du progiciel de suivi-évaluation. Il tiendra compte également de la nouvelle structure administrative au niveau central et décentralisé (5 provinces et 42 communes), de la Cellule de Suivi et d'Appui aux Projets (CESAP) et des Unités de Facilitation et de Coordination Régionales (UFCR).

Il actualisera de manière précise les procédures à suivre concernant le processus de planification et de suivi-évaluation (SE), les acteurs impliqués, leurs besoins en information, leurs rôles, responsabilités et leurs relations entre eux, le type de données/indicateurs à collecter, les méthodes et les outils de collecte et d'analyse de ces données, l'évaluation des résultats et impacts, les formats de rapports et le système de reportings.

III. Brève présentation du projet

1. Objectifs et justification du projet

L'objectif global du PAIFAR-B est de contribuer à la réduction de la pauvreté au Burundi.

L'objectif de développement du projet est de renforcer l'inclusion financière des populations rurales agricoles et non agricoles, en comblant les écarts entre la demande et l'offre de services financiers et non financiers.

16

Justification du PAIFAR-B :

- Elargir la finance rurale en comblant les écarts entre la demande des populations rurales et l'offre des EMF qualitativement et quantitativement,
- Amener les Etablissements de micro finance (EMF) à offrir une gamme complète de services financiers et non financiers adaptés aux besoins des ruraux et étendre leur portée dans le monde rural de manière pérenne,
- Transformer les coopératives en interlocuteurs fiables et crédibles vis-à-vis des EMF et banques,
- Démontrer qu'en combinant l'accès aux services financiers avec un ensemble de services non financiers, il est possible de créer des parcours de sortie de l'extrême pauvreté,
- Contribuer à renforcer les capacités techniques de la Banque de la République (BRB) en matière de contrôle des EMF,
- Contribuer à renforcer les capacités techniques du RIM,
- Enrichir la réflexion sur l'inclusion financière rurale et contribuer activement à sa mise à jour.

2. Financement du projet

Le projet a bénéficié d'un financement global initial de 38,6 millions de dollars répartis entre le FIDA (24,94 millions USD), le Gouvernement du Burundi (2,61 millions USD), les IMF/Banques (8,94 millions USD) et les bénéficiaires (2,13 millions USD). Il a aussi bénéficié d'un financement global additionnel de 26,2 millions dont un don additionnel du FIDA de 19,3 millions USD. Le financement global du projet est donc de 64,85 millions de USD.)

3. Zone d'intervention du projet

Le projet concerne le financement inclusif de toutes les zones rurales, notamment les 5 provinces du Burundi (mairie de Bujumbura non incluse). Cependant, les activités ont concerné en premier temps dans les zones encadrées par les projets techniques du FIDA à savoir le PRODEFI, le PAIVA-B, le PNSADR-IM et le PROPAO (les anciennes provinces de Cibitoke, Bubanza, Kayanza, Gitega, Karuzi, Bujumbura Rural, Rutana, Ruyigi et Cankuzo). Les activités du projet ont été étendues aux anciennes provinces de Makamba, Muyinga et Rumonge en 2024 et Kirundo, Mwaro et Bururi avec le financement additionnel.

4. Groupe cible

Le PAIFAR-B touchera directement un total de 154 200 ménages ruraux : i) 10 000 ménages sans terre, ne pouvant pas directement accéder aux GCS, ii) 9 500 jeunes hommes et jeunes femmes ruraux, diplômés, scolarisés ou non scolarisés, menant une activité agricole et non agricole ; iii) 16 500 ménages ruraux pouvant directement participer à un groupe de caution solidaire ; iv) 117 700 petits producteurs membres des groupements coopératifs et 500 PME.

5. Les composantes du projet

Le Programme est structuré autour de trois composantes :

- **La Composante 1** : Contribuer à l'opérationnalisation de la stratégie d'inclusion financière. Elle a pour objectif de promouvoir un environnement favorable à une réelle inclusion financière des populations rurales cibles.
Sous-composante 1.1 : Contribuer à l'actualisation et opérationnalisation de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière,
Sous-composante 1.2 : Appuyer le renforcement du contrôle et de la supervision des Etablissements de Microfinance (IMF) de la Banque de la République du Burundi (BRB),
Sous-composante 1.3 : Appuyer le renforcement des capacités des acteurs clés en vue d'une inclusion financière efficace.

16

- **La composante 2** : Renforcer l'offre de services financiers en milieu rural pour mieux répondre aux besoins des populations ciblées. Elle vise à accroître le taux d'inclusion financière en milieu rural (agricole et non agricole), à travers le renforcement des capacités des IMF.
Sous-composante 2.1 : Améliorer l'inclusion financière à travers le financement des petits exploitants agricoles et de leurs coopératives,
Sous-composante 2.2 : Améliorer l'inclusion financière à travers le financement des ménages (AGR) non agricoles et des jeunes micro-entrepreneurs,
Sous-composante 2.3 : Amélioration de l'inclusion financière par la mise en œuvre d'un modèle de progression, à travers la réduction de l'extrême pauvreté et de la malnutrition chronique.
- **La composante 3** : Coordination du PAIFAR-B
Sous-composante 3.1 : Gestion globale du projet,
Sous-composante 3.2 : Suivi-évaluation, communication et gestion des savoirs.

6. Cadre organisationnel du Projet

Le PAIFAR-B est exécuté selon l'approche programme et comporte une Unité de Facilitation et de Coordination du Projet et quatre Unités de Facilitation et de Coordination Régionale (UFCR).

L'unité de facilitation et de coordination est chargée des fonctions techniques, administratives et financières et les quatre Unités de Coordination Régionale comprenant une équipe d'experts chargés de l'exécution et du suivi des activités.

Le Comité de Pilotage (CP) et un Sous-Comité Technique (SCT) ont les responsabilités d'orientation et de contrôle du PAIFAR-B dans son ensemble.

Le programme est placé sous la tutelle du Ministère ayant les Finances dans ses attributions, le Ministère de l'environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage est le maître l'ouvrage du PAIFAR-B.

7. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs

➤ Planification

Le PAIFAR-B est exécuté sur la base du PTBA qui est élaboré de manière ascendante et participative. Le PTBA est consolidé par l'Unité de facilitation et de coordination du projet sur base des propositions des unités régionales de coordination, préparées en étroite collaboration avec les différents partenaires et prestataires. Le PTBA est soumis à un Comité Technique pour examen et adoption avant d'être envoyé au FIDA pour avis de non objection. L'approche de mise en œuvre est flexible permettant des révisions du PTBA au cours de l'exercice budgétaire.

➤ Suivi-évaluation

Le système de suivi-évaluation (SSE) est participatif. C'est un outil de pilotage, d'aide à la prise de décision et d'apprentissage. Il est axé sur les résultats conformément aux directives du FIDA. Il permet de rendre compte de l'utilisation des ressources, de mesurer à tout moment les progrès réalisés dans la mise en œuvre du projet, de déterminer et d'évaluer les résultats obtenus et les impacts ainsi que leur appréciation par les bénéficiaires. Le SSE s'intègre dans l'approche programme du FIDA au Burundi et est harmonisé avec système de suivi-évaluation harmonisé du programme dont le manuel est aussi en cours de mise à jour.

➤ Apprentissage et gestion des savoirs

Le mécanisme d'apprentissage consiste à répertorier, documenter et diffuser les connaissances à différents niveaux. Le PAIFAR-B contribue à générer des connaissances et des innovations notamment en rapport avec les mécanismes d'inclusion financière des vulnérables, les produits financiers adaptés aux pauvres du secteur rural et agricole, la rentabilité des filières. Ces connaissances et innovations ainsi que les bonnes pratiques sont documentées et partagées entre les différentes parties prenantes.

IV. Le mandat du consultant

➤ Pour le suivi-évaluation

Le consultant aura comme principales tâches :

❖ D'une manière générale

- Exploiter les documents du projet (documents de formulation, cadre logique, manuel de suivi-évaluation harmonisé actualisé des projets financés par le FIDA au Burundi) et conduire des consultations auprès des structures et organisations impliquées dans la mise en œuvre du projet afin d'actualiser le manuel de référence pour le projet et les autres acteurs,
- Rappeler les concepts et principes de suivi-évaluation en général et ceux du FIDA en particulier,
- Décrire succinctement le SSE actualisé du programme financé par le FIDA au Burundi et son articulation avec le SSE du PAIFAR-B,
- Déterminer les besoins (y compris le renforcement des capacités des intervenants) et ressources nécessaires pour la mise en place et l'opérationnalisation du SSE et la stratégie de communication du PAIFAR-B.

❖ Planification

- Décrire le processus de planification participative avec l'approche de gestion accès sur les résultats, les méthodes et niveaux de planification ainsi que les produits de la planification,
- Décrire le processus d'élaboration et de validation du programme de travail et budget annuel (PTBA) en précisant les acteurs, leurs responsabilités ainsi que le calendrier pour ce processus,
- Actualiser le format et préciser le contenu du PTBA et ses annexes,
- Actualiser la matrice de planification et de suivi du PTBA.

❖ Approche de suivi-évaluation

Le consultant mettra à jour :

- le dispositif et le plan de suivi et de contrôle de la mise en œuvre des PTBA du PAIFAR-B et les modalités de sa mise en œuvre,
- les indicateurs qui permettront à la fois un suivi des performances des IMF en matière de gestion des portefeuilles, et de déterminer le niveau d'inclusion financière des vulnérables et des producteurs du monde rural et agricole ;
- les orientations/instructions pour intégration effective des données du PAIFAR-B dans le Progiciel de suivi-évaluation en cours d'opérationnalisation ;
- les besoins tant matériel, technique que financière (y compris le renforcement des capacités) pour géo-référencer les interventions du PAIFAR-B,
- les procédures de suivi-évaluation des risques liés à la mise en œuvre du projet,
- le montage institutionnel du SSE en décrivant le rôle, les relations fonctionnelles et les responsabilités des différents acteurs en termes de production, de collecte et d'analyse des données et d'échange d'informations ainsi que les modalités de leur coopération et coordination avec le projet ; en clarifiant notamment les relations entre les membres de l'équipe du suivi évaluation de l'UFCP, des coordinations régionales, de la BRB, des banques, des IMF et autres prestataires.
- les besoins en information pour renseigner les différents indicateurs (la nature des données à collecter : instantanées ou cumulatives par exemple, les variables à mesurer ou à observer, les techniques de mesure à appliquer) relatifs à l'état d'avancement du projet et au suivi opérationnel des actions sur le terrain, l'organisation, les méthodes et les outils/instruments de collecte et de mesure, les méthodes de traitement et d'analyse des données ainsi que les acteurs et les procédures à suivre ;
- les outils/fiches de collecte des données adaptées au Progiciel de suivi-évaluation,
- le schéma de circulation des données/information et les procédures à suivre pour l'échange de ces données/information entre les différents acteurs ;

16

- les mécanismes de partage/transfert des données/informations en tenant compte de la nouvelle structuration administrative, de la CESAP et des UFCR.
- les tableaux de bord de suivi des réalisations techniques et financières à utiliser aux niveaux national et régional ;
- L'approche, les outils, les méthodes d'évaluation (études de référence, études thématiques, autoévaluation, évaluations à mi-parcours, évaluation finale) et mettre à jour le plan d'évaluation en précisant notamment les périodes, les méthodes, les ressources nécessaires, etc. ;
- le plan de SE et celui de renforcement des capacités du personnel impliqué dans le SE ainsi que les budgets y relatifs ;
- la liste des études thématiques potentielles à réaliser pour renseigner le cadre de résultats.

❖ **Rapportage**

Le consultant devra mettre à jour :

- La liste des différents rapports qui doivent être produits par le projet et ses prestataires,
- les formats de ces différents rapports, leurs contenus et leurs périodicités,
- le processus d'élaboration et approbation des rapports annuels, semestriels et trimestriels à transmettre au FIDA et au Gouvernement.

➤ **Pour la communication et la gestion des savoirs**

Tout en se référant à la stratégie de communication du programme FIDA au Burundi et en tenant compte des spécificités du PAIFAR-B, le consultant devra actualiser :

- La liste des principales parties prenantes à la gestion des savoirs, les outils de gestion de ces derniers et les mécanismes d'apprentissage et capitalisation des connaissances et des savoirs ;
- les besoins en communication, les actions et messages spécifiques pour les groupes cibles ;
- les actions et les moyens de communication (outils et canaux de communication) spécifiques au projet ;
- le plan de communication et les modalités de son suivi-évaluation,
- les besoins en formation et la stratégie de renforcement des capacités du personnel, des prestataires et des partenaires en matière de communication, apprentissage et gestion des savoirs ;
- la stratégie de gestion des savoirs et des innovations des différents intervenants pour améliorer les performances, la visibilité et l'impact du projet.

V. RESULTATS ATTENDUS

A l'issue de la mission, le consultant fournira un rapport d'étude comprenant notamment les éléments ci-après :

- Une description actualisée, détaillée et complète du SSE opérationnel et performant,
- Un manuel de SE actualisé pratique décrivant le SSE ;
- les outils et instruments actualisés nécessaires à la mise en œuvre du SSE (fiches de collecte des données, méthodes de calcul des indicateurs, canevas de rapport, etc.) ;
- Un plan actualisé de renforcement des capacités du personnel chargé de la mise œuvre du SSE
- Un plan d'action actualisé de SE, y compris une proposition de budget et un calendrier de mise en œuvre.

VI. Approche méthodologique

Le consultant se référera au document du projet, aux manuels de suivi-évaluation et manuel harmonisé de suivi-évaluation des projets et programmes financés par le FIDA au Burundi (surtout la version actualisée), aux outils du système de suivi-évaluation existant utilisé par les projets et aux différentes

procédures et autres directives du FIDA et du gouvernement, ainsi qu'à tout autre document utile en la matière. Il proposera sa méthodologie pour la réalisation de la mission et fera ses commentaires et propositions sur les termes de référence. Pendant le déroulement de sa mission, le consultant fera des consultations auprès des différents partenaires intéressés par la mise en œuvre du projet.

VII. Profil du consultant

Le consultant devra :

- Avoir au minimum un diplôme universitaire en Agronomie, Economie rural, agroéconomie, suivi-évaluation, développement communautaire ou diplôme apparenté ;
- Posséder une expérience professionnelle d'au moins huit (8) ans dans les missions d'appui à la mise en œuvre des projets de développement rural en général et du financement agricole et rural en particulier ;
- Avoir réalisé avec succès cinq (05) missions similaires (élaboration des manuels de suivi-évaluation) dans le cadre des projets de développement financés par des bailleurs de fonds bilatéraux ou multilatéraux (avec preuve à l'appui : attestation de prestation de service, copie de contrat, etc.).
- Maîtriser le contexte du Burundi en général et de la microfinance en particulier,

VIII. Durée de la mission

La mission aura une durée totale de **15 jours** ouvrables répartis sur une période de deux mois.

IX. PRESENTATION DE L'OFFRE POUR LA MANIFESTATION D'INTERET

Le dossier de candidature doit comprendre les éléments suivants :

- Un CV détaillé, daté et signé ;
- Une copie du diplôme notarié ou certifiée conforme à l'original, et les copies des certificats pertinents des formations suivies en rapport avec la mission ;
- Une copie de la carte nationale d'identité ;
- Des attestations de services rendus qui prouvent l'expérience déclarée ;
- La liste des documents similaire déjà réalisés avec preuve,
- Une copie de l'attestation d'identification fiscale (NIF).

NB : Le dossier devra être présenté sous enveloppe fermée portant les mentions suivantes :

« A Monsieur le coordonnateur du PAIFAR-B »

« Manifestation d'intérêt pour l'actualisation du manuel de suivi-évaluation du PAIFAR-B »

1. Le dossier de manifestation d'intérêt devra être déposé au Secrétariat de la Coordination du PAIFAR-B sise à Bujumbura, Avenue du large, No 30.
2. La date limite de dépôt des manifestations d'intérêt est fixée au 06/09/2026 à 15h00 ; les dossiers déposés ne seront pas remis.

X. SUPERVISION ET COORDINATION

La mission sera coordonnée par l'UFCP du PAIFAR-B.

16

XI. Grille d'évaluation des candidats

N°	Critères d'évaluation	Cotation
3.1	<i>Qualification du consultant</i> (diplôme universitaire en Agronomie, Economie rural, agroéconomie, suivi-évaluation, développement communautaire ou diplôme apparenté)	10
	➤ Doctorat de 3 ^{ème} cycle	10
	➤ Maîtrise	9
	➤ Ao, licence ou équivalent	8
2	<i>Expérience des consultants</i>	
	• Expérience professionnelle d'au moins huit (8) ans dans les missions d'appui à la mise en œuvre des projets de développement rural en général et du financement agricole et rural en particulier	20
	11 ans et plus	20
	10 ans	18
	9 ans	16
	8 ans	14
	- Expérience spécifique : 05 missions similaires (élaboration des manuels de suivi-évaluation et documents apparentés) dans le cadre des projets de développement financés par des bailleurs de fonds bilatéraux ou multilatéraux (avec preuve à l'appui : attestation de prestation de service, copie de contrat, etc.) : 40 points, soit 8 points par mission réussie avec preuve.	40
	Total	100

Fait à Bujumbura, le 12.03/2026

Callixte MASOBO

Coordonnateur du PAIFAR-B

